

ARRÊTÉ DU JURY DE DIPLÔME DE MASTER

Vu l'article L612-6 du Code de l'Education Vu la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016

Vu le décret 2017-83 du 25 janvier 2017

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master

Vu l'article 4.2 de la charte du contrôle des connaissances

La Présidente de l'Université Toulouse Jean-Jaurès arrête

Article 1 : Sont désignés membres du **Jury de la mention Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique (PCP)**, au titre de l'année universitaire : **2025/2026**

Mme	NOM : SIMOU	PRÉNOM : Paraskevi	GRADE : Maître de conférences
<i>Co-responsable de la mention PCP , co-responsable du parcours PI</i>			
M	NOM : BRANCHARD	PRÉNOM : Laurent	GRADE : Maître de conférences
<i>Co-responsable de la mention PCP</i>			
M	NOM : EL SAYED	PRÉNOM : Valentin	GRADE : Maître de conférences
<i>Co-responsable du parcours PI</i>			
M	NOM : POUPART	PRÉNOM : Florent	GRADE : Professeur des Universités
<i>Co-responsable du parcours PCP</i>			
Mme	NOM: MAZOYER	PRENOM: Anne-Valérie	GRADE : Professeur des Universités
<i>Co-responsable du parcours PCP</i>			
M	NOM : TEYSSIER	PRÉNOM : Julien	GRADE : Professeur des Universités
<i>Co-responsable du parcours PI</i>			
M	NOM : VAVASSORI	PRÉNOM : David	GRADE : Professeur des Universités
<i>Co-responsable du parcours PCP</i>			

Article 2 : Le jury est présidé par Laurent Branchard et Paraskevi Simou, co-responsables de la Mention.

Article 3 : Au terme de l'année universitaire 2025/2026, **le jury a la compétence de jury de diplôme** et arrête la liste des étudiants admis à la 1ère et à la 2ème année du diplôme de Master pour chacun des parcours de la mention.

Article 4 : Au terme de l'année universitaire 2025/2026, **le jury a pour mission d'arrêter la liste des étudiants autorisés à s'inscrire au titre d'un redoublement** en 1ère ou 2ème année du diplôme de Master pour chacun des parcours de la mention, sur proposition de la commission d'Admission de chacun des parcours.

Article 5 : **Le jury arrête la liste des candidats admis à l'entrée en Master 1ère année et la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en Master 2ème année** de la mention pour l'année 2026/2027. Il établit la liste des admis sur la base du classement proposé par la commission d'admission de chacun des parcours.

Article 6 : **Le jury est compétent pour statuer et attribuer des validations d'Unités d'enseignement ou mesures transitoires** lors de la délivrance de l'autorisation d'inscription pour 2026-2027. Il peut, sur demande écrite de l'étudiant et présentation de justificatifs, autoriser un étudiant à effectuer le

Master sur une durée supérieure à 2 ans.

Article 7 : Sont désignés membres des Commissions d'admission :

Parcours psychologie clinique et psychopathologie PCP		
<i>Pour se réunir la commission doit être constituée d'un minimum de 3 membres désignés dans la liste</i>		
NOM	PRENOM	GRADE et/ou FONCTION
POUPART	Florent	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
MAZOYER	Anna-Valérie	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
VAVASSORI	David	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
AISSANI	Frédérique	Grade : FONCTION : professionnelle (psychologue)
BERDOULAT	Emilie	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
BERNADOU	Marie	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue)
BERSON	Marine	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique
BORDIER-MARQUIE	Virginie	Grade : FONCTION : professionnelle (psychologue)
BOURDET LOUBERE	Sylvie	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
BRANCHARD	Laurent	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
CARDENAL	Marylène	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
CARIOU	Sabine	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
CATTEEUW	Michèle	GRADE : PAST FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
COMBRES	Laurent	GRADE : Maître de conférences HDR FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
CONSTANT	Hélène	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
CONTI	Nathalie	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique
HAIDAR	HAYA	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
GUIPET	Marine	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue)
HARRATI	Sonia	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
JEAN	Marie	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
MORLHON	Laurent	GRADE : FONCTION : professionnel (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique

TEXIER BAZIN	Mélinda	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
TOLLENEER	Isabelle	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique

La présidence de la commission de parcours est assurée par D. Vavassori et A.-V. Mazoyer en qualité de co-responsables du parcours.

Parcours Psychologie Interculturelle PI		
<i>Pour se réunir la commission doit être constituée d'un minimum de 3 membres désignés dans la liste</i>		
NOM	PRENOM	GRADE et/ou FONCTION
EL SAYED	Valentin	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
TEYSSIER	Julien	GRADE : Professeur FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
SIMOU	Paraskevi	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
ANTOINE	Jenny	GRADE : PAST FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
GUERRAOUI	Zohra	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
MANSET	Cécile	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
STURM	Gésine	GRADE : Maître de conférences HDR FONCTION : membre de l'équipe pédagogique

La présidence de la commission de parcours est assurée par Valentin EL SAYED en qualité de responsable du parcours.

Article 8 : Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse – Jean Jaurès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 04/12/2025

La Présidente de l'Université,

Emmanuelle Garnier



